



Rapport annuel 2002 **Régime de retraite agréé**

Table des matières

Message de Vivian Albo – présidente du Conseil d’administration	2
Message de l’honorable André Ouellet – président-directeur général	3
Portrait des données sur la participation	4
Le point sur les prestations	6
Communication avec les participants au régime	8
Placement de l’actif de la caisse	10
Situation financière du régime	16
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière	17
Opinion des actuaires	18
Rapport des vérificateurs	19
États financiers	20
Notes afférentes aux états financiers	22
Une structure de régie solide	31
Répertoire des membres du Conseil d’administration et des comités	32

Nous sommes heureux de présenter le Rapport annuel 2002 du **Régime de retraite agréé de Postes Canada**.

Ce rapport annuel marque la deuxième année complète d’existence du régime depuis son établissement en octobre 2000.

Postes Canada s’engage à fournir aux participants de l’information de qualité et au moment opportun au sujet de leurs prestations de retraite. Pour ce faire, elle utilise des moyens de communication ultramodernes, faciles d’emploi et d’accès pour tous les participants.

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

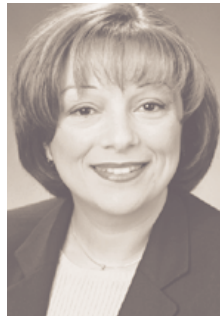
Postes Canada respecte les lois fédérales concernant la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent consulter le site Web du régime de Postes Canada, ou appeler un représentant des Services d’administration des avantages sociaux au Centre administratif du régime de retraite, au 1 877 480-9220, ou écrire à l’adresse suivante :

Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Message de Vivian Albo

Présidente du Conseil d'administration



Voilà maintenant plus de deux ans que Postes Canada a repris la direction de son régime de retraite, autrefois géré par le gouvernement fédéral, et je suis heureuse de faire le point sur le franc succès de cette transition.

Le régime de retraite de Postes Canada a une structure de régie bien établie, qui permet de gérer et d'investir les fonds avec prudence. Comme il s'agit d'un régime à prestations déterminées, celles-ci sont garanties. On établit les prestations en fonction de la rémunération et du nombre d'années de service plutôt qu'en fonction du rendement des placements.

Le Conseil d'administration, qui doit assurer la régie de la Société, doit, entre autres, approuver les lignes directrices concernant les placements, qui stipulent la façon d'investir les fonds du régime. Le Conseil veille également à ce que les employés puissent faire part de leurs commentaires, en leur permettant d'être représentés au Comité de placement et au Conseil consultatif des pensions.

Tout comme les autres régimes de pension fédéraux, notre régime est assujéti à la *Loi sur les normes de prestation de pension* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mesure législative établit des règles précises concernant la gestion prudente des caisses de retraite, règles qui assureront la sécurité des prestations en vertu de notre régime de retraite pour le bien-être des retraités actuels et futurs.

On a déployé toutes ces mesures afin d'assurer aux participants du régime un service de qualité supérieure, un niveau de sécurité élevé et un haut niveau de rendement. Je suis convaincue que vous en apprendrez davantage en consultant notre deuxième rapport annuel.

A handwritten signature in gold ink, which appears to read "Vivian Albo".

Message de l'honorable André Ouellet

Président-directeur général



La réussite de la Société canadienne des postes peut dépendre directement des réalisations de ses employés. Après huit années consécutives de rentabilité, nous sommes satisfaits de voir que notre réussite collective se traduit par la reprise de l'administration de notre propre régime de retraite, parce qu'il représente une importante partie de la rémunération totale des employés. Depuis l'instauration du régime en octobre 2000, notre équipe responsable du régime de retraite a démontré qu'elle est déterminée à assurer l'exploitation d'une structure de gestion et d'une caisse de retraite bien établie et efficace.

En communiquant périodiquement avec les participants du régime, nous nous sommes également aperçus que les employés tirent profit des nombreuses occasions qu'ils ont de se tenir au courant des progrès réalisés concernant leur régime de retraite.

Comme vous êtes sans doute au courant, notre régime de retraite, tout comme de nombreux autres régimes semblables, a ressenti les répercussions financières alors que les marchés boursiers mondiaux connaissaient l'une de leurs pires années depuis 70 ans. La Société, en tant que répondant du régime, est responsable du financement de tout déficit de la caisse de retraite. Postes Canada continuera de suivre la situation financière du régime et financera toute insuffisance en vertu de la loi sur le régime de retraite établie, qui vise à protéger vos prestations.

Je suis persuadé que les réussites à venir de notre régime de retraite se révéleront non seulement avantageuses pour la Société, mais qu'elles contribueront également dans une large mesure à augmenter la satisfaction des employés, ce qui est à notre avantage à tous.

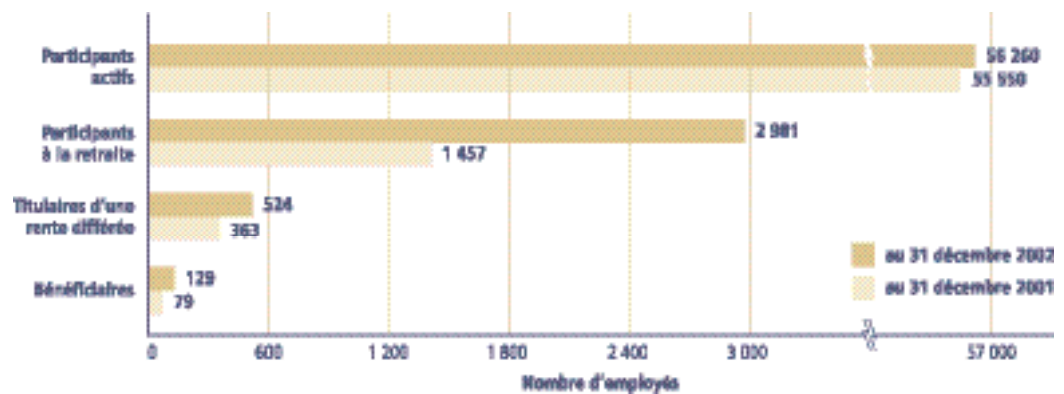
A handwritten signature in gold ink that reads "André Ouellet".

Portrait des données sur la participation

Le régime de retraite de Postes Canada est un des plus importants régimes de retraite au Canada et compte au total 59 894 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

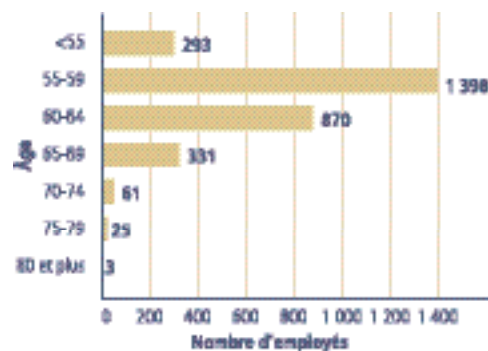
Ensemble des participants au régime

La position de notre régime est fort avantageuse avec un ratio participants actifs/retraités de 19:1. La plupart des régimes comparables au Canada existent depuis beaucoup plus longtemps que notre régime et affichent un ratio de 1:1.



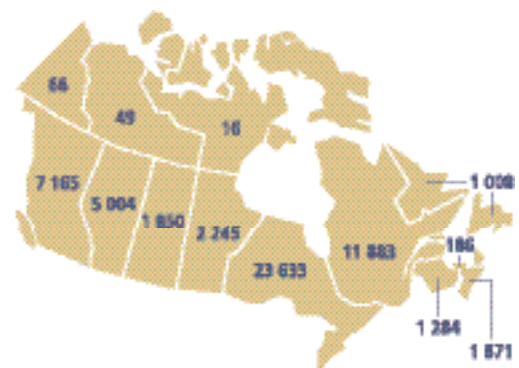
Nombre de participants à la retraite – répartition par âge

La plupart des participants qui ont pris leur retraite depuis l'établissement du régime avaient entre 55 et 60 ans, leur moyenne d'âge étant de 59,4 ans.



Nombre de participants actifs par province et par territoire

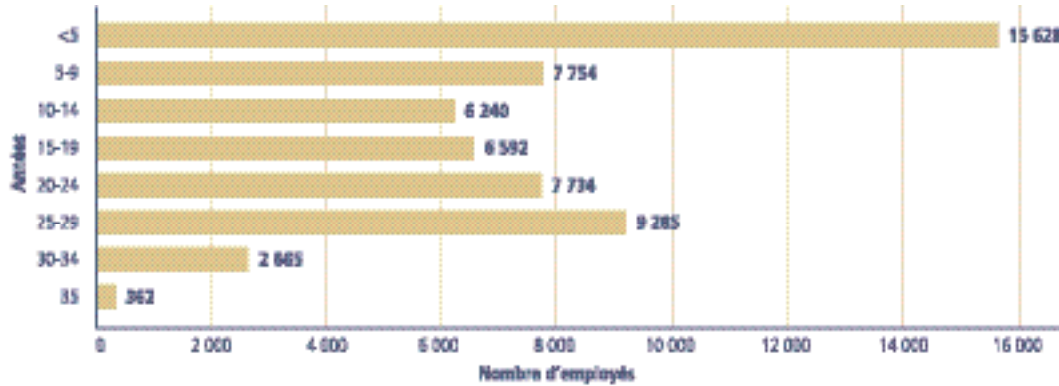
Les 56 260 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



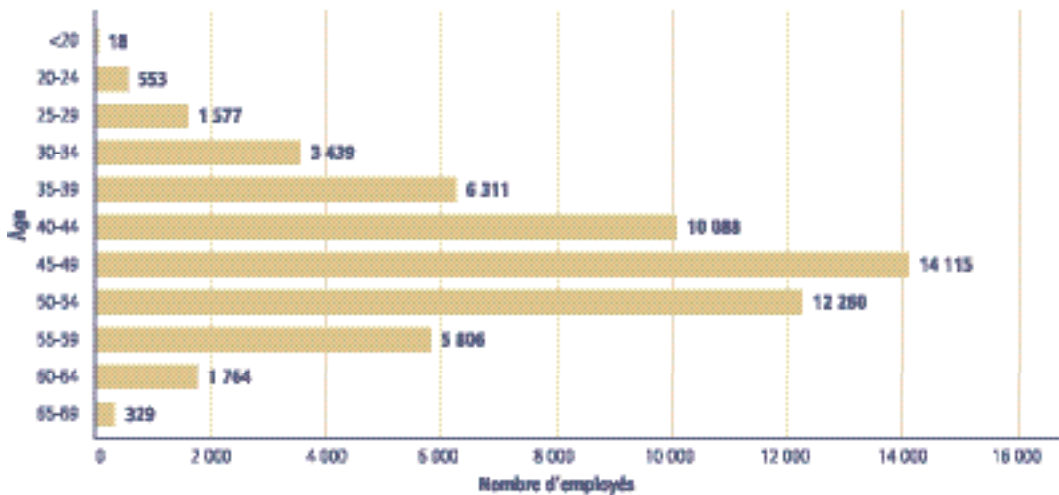
Participants actifs – nombre d’années de service et répartition par âge

Notre régime comprend toutes les catégories de participants, des employés qui viennent d’y adhérer jusqu’à ceux qui comptent plus de 35 années de service. Même si la moyenne des années de service des participants est de 14,3 années et leur moyenne d’âge, de 46,4 ans, les statistiques montrent que plus de 20 000 participants actifs ont plus de 50 ans. Cela signifie que le rythme auquel les participants prendront leur retraite s’accélérera dans un proche avenir.

Nombre d’années de service ouvrant droit à pension



Répartition par âge



Le point sur les prestations

Le Régime de retraite de Postes Canada est conçu afin de procurer à ses participants des prestations périodiques à la retraite. Toutefois, certains participants peuvent avoir droit à d'autres types de prestations selon leur situation au moment où ils quittent Postes Canada. Voici un aperçu des prestations prévues par le régime.

Retraite normale (prestations non réduites)

Les participants ont droit à des prestations mensuelles non réduites s'ils ont atteint l'âge normal de la retraite, c.-à-d. 60 ans avec deux années de service admissible à pension, ou 55 ans avec 30 années de service admissible à pension.

La formule utilisée pour déterminer les prestations de retraite est fondée sur un maximum de 35 années de service ouvrant droit à pension et la rémunération moyenne la plus élevée (RMÉ) du participant sur cinq années consécutives. La formule utilisée pour les prestations non réduites est la suivante :

Pension viagère (payable à la retraite) :

Service ouvrant droit à pension	X	*MMGAP	X	1,3 %
---------------------------------	---	--------	---	-------

PLUS

Service ouvrant droit à pension	X	(RMÉ – *MMGAP)	X	2 %
---------------------------------	---	----------------	---	-----

Prestation de raccordement (payable à la retraite jusqu'à 65 ans) :

Service ouvrant droit à pension	X	*MMGAP	X	0,7 %
---------------------------------	---	--------	---	-------

*MMGAP : La moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension est établie par le gouvernement fédéral pour le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Exemple : Le participant possède 35 années de service ouvrant droit à pension et une rémunération moyenne la plus élevée (RMÉ) de 50 000 \$. La moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension (MMGAP) en 2002 est 37 860 \$

Pension viagère : 35 ans X 37 860 \$ X 1,3 % = 17 226,30 \$ par an

PLUS

35 ans X (50 000 \$ – 37 860 \$) X 2 % = 8 498,00 \$ par an

Pension viagère totale : 25 724,30 \$ par an

Prestation de raccordement : 35 ans X 37 860 \$ X 0,7 % = 9 275,70 \$ par an
(payable jusqu'à 65 ans)

Retraite anticipée (prestations réduites)

Les participants ont droit à des prestations mensuelles réduites 10 ans avant d'avoir atteint l'âge normal de la retraite, c.-à-d. 50 ans avec deux années de service admissible à pension, ou 45 ans avec 30 années de service admissible à pension. Les prestations sont réduites de 5 % pour chaque année de retraite avant l'âge normal de la retraite, jusqu'à concurrence de 50 %. Le régime permet aux participants de reporter le versement de leurs prestations pour éviter ou minimiser la réduction.

Pension d'invalidité

Les participants du régime qui ont moins de 60 ans et ayant au moins deux années de service admissible à pension et qui deviennent invalides peuvent demander des prestations d'invalidité de Postes Canada selon leurs années de service admissible à pension et leur rémunération moyenne la plus élevée. Cette pension consiste en une pension viagère non réduite et une prestation de raccordement. Il n'y a pas d'âge minimal pour en faire la demande. Santé Canada autorise les demandes de prestations d'invalidité.

Les prestations de raccordement cessent lorsque le participant commence à recevoir des prestations d'invalidité en vertu du Régime de pensions du Canada, ou du Régime de rentes du Québec.

Remboursement des cotisations

Les participants qui ont moins de deux années de service admissible à pension lorsqu'ils quittent leur emploi reçoivent le remboursement de leurs cotisations, plus les intérêts.

Valeur de rachat

Les participants qui ont moins de 50 ans et au moins deux années de service admissible à pension, et les participants qui n'ont pas encore accompli 30 années de service admissible à pension, peuvent demander un paiement forfaitaire immobilisé de la valeur estimative de leurs prestations de retraite futures, exprimées en dollars courants.

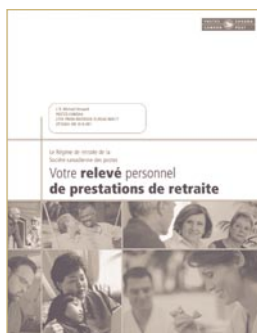
Prestations de survivant

Les conjoints et les enfants admissibles ont droit à une prestation de survivant, qui est une pension mensuelle régulière fondée sur le service ouvrant droit à pension du participant et la rémunération moyenne la plus élevée au moment de la cessation d'emploi ou du décès, selon la première éventualité. S'il n'y a pas de conjoint ou d'enfant admissible, une prestation forfaitaire minimale est versée aux bénéficiaires du participant, ou à sa succession s'il n'y a pas de bénéficiaire.

L'information ci-dessus vise uniquement à donner un aperçu des prestations prévues par le régime de retraite. Le texte officiel du régime régit les prestations réelles prévues par le régime et a préséance en cas de différend.

Communication avec les participants au régime

Postes Canada est consciente de l'importance de la communication. Pour que les participants du régime restent entièrement informés de leurs prestations de retraite, Postes Canada utilise divers moyens de communication.

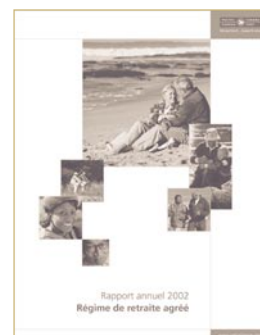


Relevé personnel de prestations de retraite

Chaque année, les participants reçoivent un *Relevé personnel de prestations de retraite* faisant état de leurs prestations cumulées au 31 décembre de l'année précédente. Ce document indique le revenu de retraite projeté à la date de la retraite anticipée et normale du participant ainsi que le montant annuel et total des cotisations versées jusqu'à ce moment-là.

Rapport annuel du Régime de retraite agréé

Chaque année, les participants du régime reçoivent le *Rapport annuel du Régime de retraite agréé* qui les informe de la situation financière du régime à la fin de l'exercice. Le rapport contient des renseignements sur l'administration du régime, les participants et les placements, de même que les états financiers vérifiés. On y trouve également la description de la structure de régie, l'opinion des actuaire et le rapport des vérificateurs.



Parlons régime de retraite

Tous les participants actifs du régime reçoivent le bulletin périodique intitulé *Parlons régime de retraite*, qui fait le point sur les questions relatives au régime, ainsi que sur les nouvelles politiques ou formalités administratives, et qui répond aux questions souvent posées. Trois bulletins ont été publiés en 2002.



En Contact

Les participants retraités et les titulaires d'une rente différée reçoivent le bulletin périodique *En Contact*, qui les tient au courant des changements pouvant les intéresser ou les toucher (p. ex., une hausse de l'indexation) et qui répond aux questions souvent posées. Deux bulletins ont été publiés en 2002.

Votre livret d'information

Tous les participants actifs au 1^{er} octobre 2000 et tous les nouveaux participants depuis cette date ont reçu la brochure intitulée *Votre livret d'information*. On y trouve des renseignements sur l'admissibilité, les cotisations, les types de prestations de retraite et d'autres circonstances personnelles ayant un effet sur le versement des prestations de retraite.



Site Web du régime de retraite de Postes Canada, unité à réponse vocale et centre d'appels sans frais

Le site Web du régime de retraite de Postes Canada, l'unité à réponse vocale et le centre d'appels sans frais sont d'autres sources d'information sur la retraite à la disposition des participants du régime. Tous les participants peuvent y avoir accès pour obtenir des renseignements sur leurs prestations cumulées ou sur le montant estimatif de leurs prestations futures. Le centre d'appels sans frais, qui permet aux participants de parler à un représentant des Services d'administration des avantages sociaux, est accessible grâce au même numéro de téléphone. Comme toutes les données personnelles à ce sujet sont confidentielles, leur accès exige un numéro d'identification personnel (NIP).

Placement de l'actif de la caisse

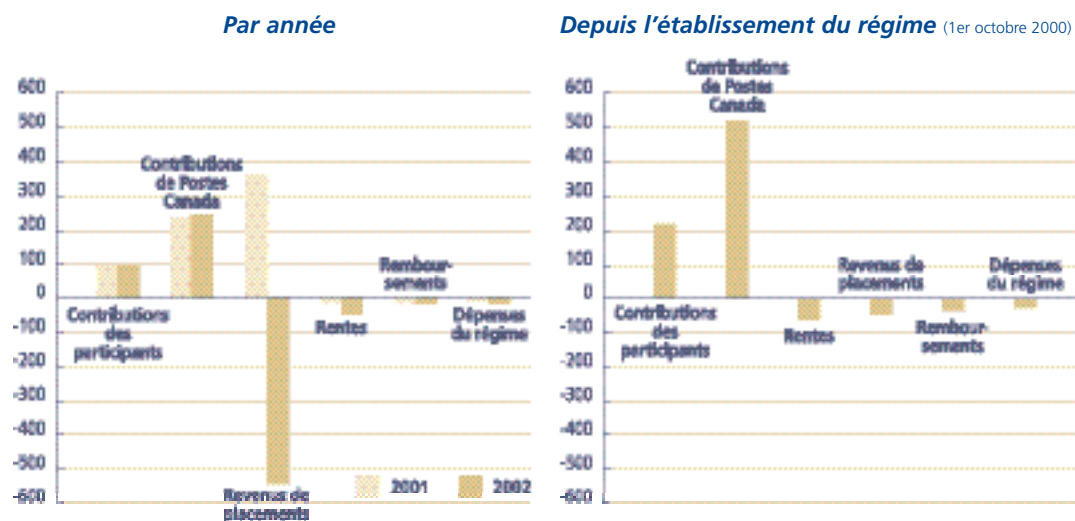
Du bureau de M. Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Actif de la caisse de retraite

Le 31 décembre 2002 les placements de la caisse de retraite s'élevaient à 7 398 millions de dollars.

Sources de revenu de la caisse et utilisation des fonds

(en millions de dollars)



Marché financiers

Les marchés des actions ont enregistré un net repli en 2002, les investisseurs de caisse de retraite se trouvant aux prises avec les conditions les plus difficiles et les plus décourageantes depuis les soixante-dix dernières années. Les marchés des actions aux États-Unis ont connu une diminution de plus de 22 %, enregistrant la troisième année à la baisse de suite. Les marchés internationaux ont également chuté avec une baisse de plus de 16 %, surtout sur les marchés européens comme en Allemagne et en France. Le Canada a essuyé des pertes moins importantes, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont dépassé 12 %, parce que le point fort que représentent les secteurs de l'or et de l'énergie de notre marché est contrebalancé par la faiblesse dans les domaines des produits industriels, des produits de consommation et des enjeux liés aux télécommunications.

L'accélération de la croissance économique, bien qu'elle soit irrégulière, amène à se demander avec inquiétude si les États-Unis ne risquent pas de sombrer à nouveau dans une récession. Les gains des sociétés sont inférieurs aux prévisions en raison des conditions difficiles dans le monde des affaires, et la révélation de scandales financiers et d'écarts de conduite d'un certain nombre de sociétés américaines en vue est venu miner davantage la confiance des investisseurs. Enfin, la menace d'attaques terroristes et d'une guerre contre l'Irak est très angoissante pour les investisseurs.

La croissance économique au Canada a été plus marquée que celle qu'on a observée au sud de la frontière, essentiellement dans le secteur de la construction automobile et de la production de pétrole et de gaz. Les taux d'intérêt bas ont stimulé le secteur de

l'habitation, ce qui a incité la Banque du Canada à hausser modérément les taux d'intérêt qu'elle administre.

Sur les marchés d'outremer, c'est la croissance économique lente en Europe qui était le thème prépondérant. La croissance économique continue de poser problème au Japon, à Hong Kong et dans d'autres pays de l'Asie dont l'économie repose nettement sur les exportations aux États-Unis. En revanche, un certain nombre de nouvelles économies, notamment celles de la Chine et de la Corée du Sud, ont connu une croissance modérée.

Dans ce contexte, les marchés des instruments à taux fixe ont généré des rendements satisfaisants, parce que bien des investisseurs ont été attirés par la relative sécurité des placements sur les marchés d'obligations. Cependant, avec des taux d'intérêt correspondant aux minimums enregistrés sur une période de quarante ans dans bien des pays, notamment au Canada, il est fort peu probable que ce genre de placements puisse continuer à offrir des rendements comparables.

Politique sur la composition de l'actif et structure de gestion

Le régime de retraite de Postes Canada s'applique seulement aux employés actuellement au service de Postes Canada ou aux anciens employés de la Société qui ont pris leur retraite après le 30 septembre 2000. Aujourd'hui, ses participants se composent d'environ 95 % de cotisants et de 5 % de personnes à la retraite. À la différence de la plupart des régimes de retraite, les cotisations à notre régime dépasseront les prestations payées pour les quinze à vingt prochaines années, et nous pouvons donc adopter une stratégie de placement à long terme. Nous avons l'intention d'avoir une proportion plus élevée de placements en actions que les régimes de retraite moyens parce que ces placements génèrent le taux de rendement à long terme le plus élevé, bien que les rendements soient plus volatiles à court terme.

Combinaison de l'actif repère à long terme



Comme on peut le voir ci-dessus, nous avons donc adopté, pour notre régime, une combinaison repère rigoureuse d'éléments d'actif à long terme, composée à 62,5 % de placements en actions et à 37,5 % de placements dans des instruments à taux fixe. Cette constatation se comparerait aux grands régimes de retraite canadiens courants, dont les placements sont constitués dans une proportion de 60 % par des actions et de 40 % par des placements dans des instruments à taux fixe. Notre stratégie permet aux placements en actions totaux de varier de 55 % à 70 %, selon les conditions du marché. La combinaison d'actif repère est examinée au moins une fois par année : on vérifie si elle convient compte tenu des caractéristiques démographiques de nos participants et des taux de rendement à long terme sur les marchés de capitaux auxquels on s'attend.

Dans la composante « Actions » de notre caisse de retraite, 20 % sont constituées de titres américains, 10 %, de titres internationaux et les 32,5 % qui restent, de titres

canadiens. Dans la composante « Instruments à taux fixe », 29,5 % sont constituées de placements dans des obligations canadiennes, 7 %, d'obligations à rendement réel, et 1 %, de liquidités et de placements à court terme.

À l'exception du portefeuille constitué d'obligations à rendement réel, qui est géré à l'interne, tous les éléments d'actif de la caisse sont administrés par des gestionnaires de placements de l'extérieur, soigneusement choisis en fonction de leur expertise et de leurs antécédents par notre Comité de placement. Nous diversifions la gestion de toutes les catégories d'actif en les confiant à un certain nombre de gestionnaires en fonction de leur style de placement. Il s'agit, entre autres, de gestionnaires spécialisés dans le domaine de la croissance, de la valeur, et de la capitalisation. Nous affectons également une partie de notre actif constitué de titres canadiens et américains et d'obligations canadiennes à des stratégies indicelles « passives » qui essaient de répliquer l'indice d'un marché. Dans les différentes catégories d'actif, quinze gestionnaires de placements en tout s'occupent actuellement de la gestion des composantes de notre caisse de retraite.

Réactions aux marchés en évolution

Tous les transferts effectués par le gouvernement fédéral ont pris fin le 30 septembre 2002, mais des corrections d'évaluation restent à faire. Lorsque c'était possible, les transferts ont été effectués à la fin de chaque trimestre civil, de façon à ce que nous puissions, comme nous voulions le faire, optimiser le rendement et réduire au minimum les risques compte tenu des conditions très difficiles du marché qui caractérisaient l'exercice 2002. Bien que la faiblesse des marchés des actions se soit soldée par des rendements négatifs, ils ont également permis à la caisse d'effectuer des placements à des taux qui n'avaient jamais été observés depuis 1997.

Compte tenu des inquiétudes suscitées par les rendements éventuels des marchés des actions, notre Comité de placement a examiné la combinaison d'actif repère de la caisse de retraite et il a décidé de recommander la réduction de l'ensemble de la composante des actions en la ramenant de 70 %, l'objectif initial, à 62,5 %. Cette recommandation a été approuvée par notre Comité de placement et elle a servi à protéger les capitaux en 2002. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que le rendement des actions au cours des cinq prochaines années dépasse le rendement des instruments à taux fixe, il se peut que cette prime ne corresponde pas à ce que bien des investisseurs ont reçu pendant les années 90 et que la tendance liée à la volatilité à la hausse se maintienne.

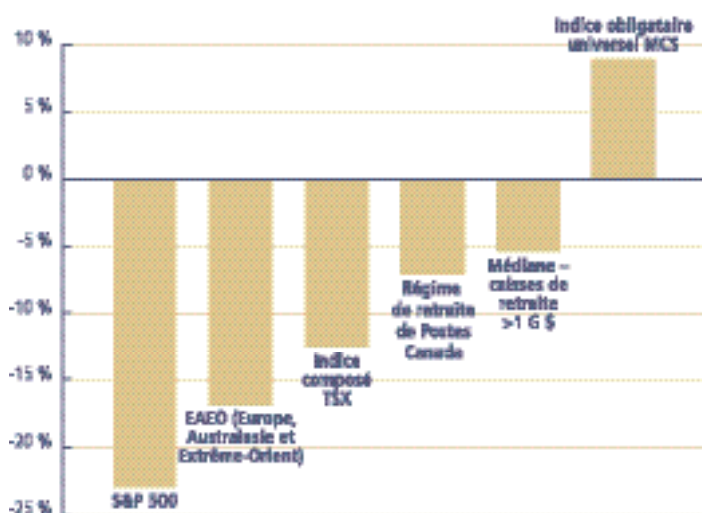
Pour ces raisons, nous avons également réduit les frais alloués aux stratégies de placements indexés dans des actions et des instruments à taux fixe sur les marchés au Canada de même qu'aux États-Unis. Bien que les stratégies indexées continuent à jouer un rôle prépondérant dans la caisse de placement, nous sommes d'avis que les conditions difficiles du marché joueront en général en la faveur de stratégies plus actives.

Nous avons également haussé la proportion d'obligations à rendement réel, stratégie qui a eu des répercussions heureuses sur les résultats parce que ce sont les placements qui ont eu le rendement le plus élevé dans tous les secteurs des marchés de capitaux en 2002.

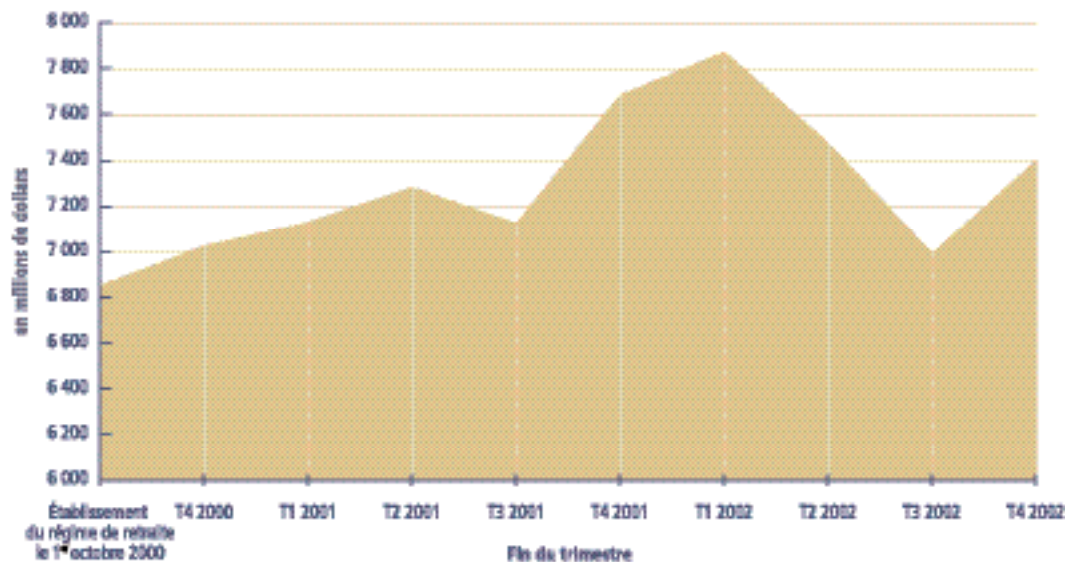
Enfin, et en vue de diversifier nos titres dans d'autres catégories de placements, nous avons cherché à obtenir, auprès de notre Conseil d'administration, l'autorisation d'affecter jusqu'à 5 % du montant total de l'actif de la caisse de retraite à des capitaux propres et à des biens immobiliers et nous en avons reçu l'approbation. À notre avis, ces placements contribueront à augmenter les rendements à venir du portefeuille et à diminuer la volatilité également. On s'attend à ce que des placements de ce genre débutent en 2003.

Rendement de la caisse de retraite

La caisse de retraite a essuyé une perte de 6,99 % à cause du ralentissement considérable des marchés des actions en 2002. Étant donné que la proportion de nos placements dans ces catégories est plus élevée que dans le régime de retraite moyen, cette perte a eu des conséquences légèrement plus graves que la perte moyenne de 5,3 % qu'a connu l'indice obligataire RBC des grands régimes de retraite canadiens. Cependant, il convient de souligner sans doute que notre rendement global est supérieur aux -7,4 % représenté par la combinaison mixte de notre portefeuille indice repère.



Actif total de la caisse



En examinant le rendement de chaque catégorie d'actif dans notre caisse de retraite, on remarque que les placements sous forme de titres canadiens et américains ont moins diminué que leur point de référence. Les rendements de nos placements dans des instruments à taux fixe au Canada ont dépassé leur point de référence, notre portefeuille d'obligations à rendement réel enregistrant des rendements exceptionnellement élevés. En revanche, nos placements dans les titres internationaux ont diminué de façon plus marquée que leur point de référence.

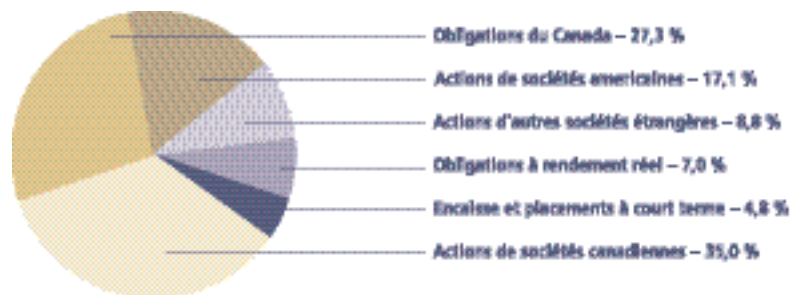
Les rendements ont été les plus bas pendant les deuxième et troisième trimestres de 2002. À la fin de l'année, la reprise des marchés des actions a contribué à améliorer, dans une certaine mesure, l'ensemble des rendements, mais 2002 demeurera sans doute gravé dans notre mémoire comme l'un des exercices les plus difficiles qu'ait connu le secteur des placements des caisses de retraite au cours des dernières décennies. Cependant, du point de vue du régime de retraite de Postes Canada, la faiblesse des marchés boursiers au cours des trois derniers exercices nous a permis de nous constituer des portefeuilles de placements avec des évaluations favorables comme on n'en avait pas vues depuis 1997.

Combinaison d'actif en date du 31 décembre 2002

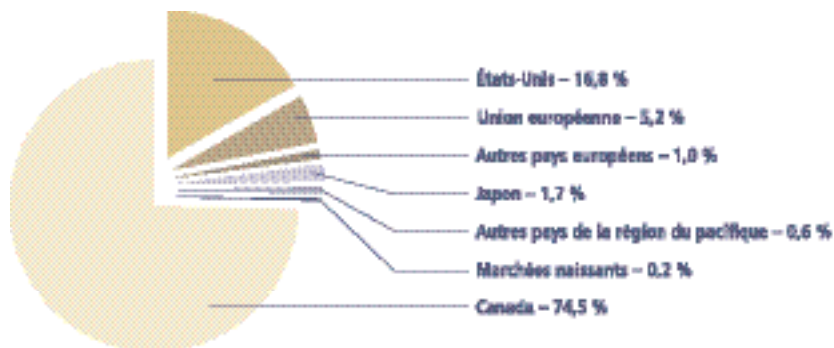
La combinaison de l'actif du régime de retraite de Postes Canada est comparée à notre portefeuille indice repère dans l'illustration ci-dessous. Comme c'est indiqué, la proportion totale de titres, soit 60,9 %, est inférieure à notre proportion de 62,5 % pour les titres repères découlant de la sous-pondération des titres américains et internationaux.

La proportion totale de placements dans des instruments à revenu fixe, soit 39,1 %, dépasse notre pourcentage de placements repères, soit 37,5 %, à cause de la surpondération accordée aux liquidités, soit 4,8 %, à une pondération totale de 7,0 % pour les obligations à rendement réel et à une sous-pondération des obligations nominales canadiennes.

Catégories d'actif



Répartition géographique



Placements en actions les plus importants

Le tableau ci-dessous présente les placements en actions les plus importants exprimés en dollars et sous la forme d'un pourcentage de la caisse totale.

Actions dont la valeur marchande dépasse 25 millions de dollars

le 31 décembre 2002

(en millions de dollars)

Banque Royale	177 \$	2,4 %
Encana	122	1,7 %
Banque de Nouvelle-Écosse	116	1,6 %
Banque TD	99	1,3 %
BCE	96	1,3 %
Banque de Montréal	83	1,1 %
Financière Manuvie	73	1,0 %
Financière Sun Life	61	0,8 %
Alcan	60	0,8 %
CIBC	52	0,7 %
TransCanada PipeLines	50	0,7 %
Petro-Canada	47	0,6 %
Talisman Energy	45	0,6 %
Thomson Corporation	44	0,6 %
Barrick Gold	44	0,6 %
Suncor Energy	42	0,6 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	42	0,6 %
Inco	37	0,5 %
Enbridge	36	0,5 %
Microsoft	35	0,5 %
Nexen	34	0,5 %
Loblaw	33	0,4 %
Exxon Mobil	31	0,4 %
Nortel	30	0,4 %
General Electric	27	0,4 %
Citigroup	27	0,4 %
Vodafone	27	0,3 %
Biovail	27	0,3 %
Imperial Oil	25	0,3 %
	1 622 \$	21,9 %

Perspectives pour 2003

Bien que notre politique fiscale et monétaire dans le monde entier soit clairement expansionniste et que les évaluations du marché soient aujourd'hui plus raisonnables que ce n'était le cas il y a de cela plusieurs années, les marchés des actions ont commencé 2003 sur une note faible. Cette situation est largement attribuable à l'incertitude géopolitique et à l'inquiétude incessante causée par la croissance économique dans le monde. Bien que nous prévoyons que ce contexte caractérisera une bonne partie de l'année 2003, nous nous attendons à une amélioration des rendements au cours des prochaines années.

Situation financière du régime

Actif net disponible pour les prestations

Le 31 décembre 2002, le Régime de retraite agréé de Postes Canada possédait un actif total de 7 500 millions de dollars, soit 256 millions de dollars de moins que l'année précédente. L'évaluation finale liée au transfert d'actif entre le gouvernement du Canada et le régime a été effectuée au cours de l'année, et il reste une somme nominale de 5 millions de dollars à transférer du gouvernement du Canada.

Changements touchant l'actif net disponible pour les prestations

Une diminution nette de l'actif de 256 millions de dollars pendant l'année, résultant des pertes sur placement (542 millions), des paiements de prestations (69 millions) et des dépenses administratives (18 millions), a été partiellement compensée par les cotisations de l'employeur et de l'employé (368 millions) et une somme additionnelle en provenance du gouvernement du Canada liée à la valeur de l'actif transféré (5 millions de dollars).

Obligations pour les prestations de retraite

Le 31 décembre 2002, la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite acquises étaient de 8 610 millions de dollars, soit une augmentation de 848 millions de dollars depuis le 31 décembre 2001.

Sur une base actuarielle, la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite acquises a augmenté par rapport à la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations, ce qui a donné une insuffisance de 136 millions de dollars (comparativement à un excédent de 107 millions de dollars le 31 décembre 2001).

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les services de prestations de 8 474 millions de dollars correspond à 974 millions de dollars de plus que la valeur marchande de l'actif net (7 500 millions de dollars), le rendement réel des placements étant inférieur au rendement prévu dans le cadre de l'évaluation actuarielle. L'écart entre le rendement réel et le rendement prévu est comptabilisé au cours d'une période de cinq ans, conformément aux principes actuariels généralement reconnus. Le montant de ces écarts, qui seront comptabilisés dans les années à venir, a augmenté de 861 millions de dollars, passant de 113 millions de dollars en 2001 à 974 millions de dollars en 2002.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de Postes Canada et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, un code de déontologie, une structure organisationnelle qui définit les responsabilités et les obligations de chacun ainsi que la diffusion des politiques et des directives. Des vérifications internes sont menées pour évaluer les systèmes et les méthodes de gestion, et le rapport qui en est dégagé est soumis au Comité exécutif de la haute direction et au Comité de vérification du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent la présidente du Conseil d'administration, le président-directeur général de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

Les vérificateurs externes du régime, Raymond Chabot Grant Thornton, ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec la direction, le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

Le président-directeur général



Le 6 mars 2003

Le premier vice-président et
directeur des finances



Le 6 mars 2003

Opinion des actuaires

Ottawa, le 6 mars 2003

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du régime de pension agréé au 31 décembre 2002 selon le maintien du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du régime en date du 31 décembre 2002, dans l'hypothèse du maintien du régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Pour les besoins de l'évaluation de l'actif, nous avons eu recours, comme par le passé, à une méthode de lissage de l'actif semblable à celle utilisée par la majorité des grandes caisses de retraite. Cette méthode permet d'amortir les gains ou les pertes par rapport au taux de rendement visé de 7 % par année. Nous estimons que ce taux est approprié à long terme mais, compte tenu de la volatilité récente des marchés de capitaux, il est possible que la divergence entre la valeur actuarielle et la valeur marchande de l'actif se poursuive. Nous suivrons de près la situation.

Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2002 des résultats de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2001 selon le maintien du régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2002,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jean-Paul Raymond
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Hubert Lemire
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite agréé de Postes Canada au 31 décembre 2002 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime de retraite au 31 décembre 2002 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chalut Grant Thornton

Comptables agréés
Ottawa
Le 6 mars 2003

États financiers

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2002	2001
ACTIF		
Placements (note 2)	7 403 \$	4 995 \$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 3)	5	2 702
Débiteurs (note 4)	102	77
	7 510	7 774
PASSIF		
Créditeurs (note 5)	10	18
Actif net disponible pour le service des prestations	7 500 \$	7 756 \$

Veillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Vivian Albo
Présidente du Conseil d'administration



Gérald Préfontaine
Président du Comité de vérification

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2002	2001
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Capitalisation - Gouvernement du Canada (note 3)	5 \$	- \$
- Service passé des participants	-	10
Revenus de placements (note 7)	-	371
Contributions (note 8)	368	340
	373	721
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Capitalisation - Gouvernement du Canada (note 3)	-	178
Perte sur placements (note 7)	542	-
Prestations payées (note 9)	69	35
Frais d'administration (note 10)	18	13
	629	226
(Diminution)/augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	(256)	495
Solde au début de l'exercice	7 756	7 261
Solde à la fin de l'exercice	7 500 \$	7 756 \$

Veillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2002	2001
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (note 6)		
Augmentation durant l'exercice due à :		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	476 \$	434 \$
Prestations de retraite constituées	423	396
Pertes d'expérience	18	–
	917	830
Diminution durant l'exercice due à :		
Prestations payées (note 9)	69	35
Gains d'expérience et évaluation finale	–	92
	69	127
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées	848	703
Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées		
Au début de l'exercice	7 762	7 059
À la fin de l'exercice	8 610	7 762
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif net disponible pour le service des prestations	7 500	7 756
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 6.d)	974	113
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	8 474	7 869
(Insuffisance)/excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 6.e)		
	(136) \$	107 \$

Veuillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Description du régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de Postes Canada (le « régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du régime, le texte officiel du régime prévaudra.

Généralités

La Société canadienne des postes (la « Société ») a établi le régime le 1^{er} octobre 2000. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent automatiquement tous les employés qui étaient au service de la Société le 30 septembre 2000 et qui, à cette date, cotisaient au régime instauré en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (le « régime LPPF ») ainsi que tous les employés engagés après le 30 septembre 2000 qui remplissent les conditions d'admissibilité au régime.

Prestations

Les employés à temps plein et les employés à temps partiel cotisent au régime et reçoivent des prestations calculées en fonction de leur âge, du nombre d'années de service ouvrant droit à pension qu'ils ont accumulées et de la moyenne de leurs gains des cinq années consécutives pendant lesquelles ils ont touché les gains ouvrant droit à pension les plus élevés. Les prestations sont entièrement indexées chaque année. En cas de décès du participant, le régime prévoit le versement de prestations de survivants au conjoint et aux enfants admissibles.

Capitalisation

Le régime est capitalisé à l'aide des contributions patronales et salariales et des revenus de placement qui en découlent. L'objectif de la politique de capitalisation du régime est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Des évaluations actuarielles pour la capitalisation du régime sont effectuées pour déterminer les obligations du régime de retraite et son taux de capitalisation. Les employés versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, soit 4 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles de 39 100 \$ (38 300 \$ en 2001) dans le cadre du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec et 7,5 % de leurs gains excédant ce plafond. Ces pourcentages seront appliqués jusqu'au 31 décembre 2003. Le Conseil d'administration de la Société détermine les taux de cotisation des employés, tel qu'il est prescrit dans la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*.

Enregistrement et lois applicables

Le régime est enregistré auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « LIR ») et les règlements y afférant. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférant.

En vue de maintenir ses enregistrements, le régime doit continuer d'être conforme aux exigences de la LIR et de la LNPP et à toute modification qui peut leur être apportée. Les

contributions au régime sont versées conformément au Régime, à la LIR et à la LNPP et sont déductibles du revenu imposable du cotisant. Les revenus de placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans la caisse de retraite.

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché ou sur les valeurs à la cote établies par les courtiers en valeurs mobilières.

• Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions sont évaluées selon les cours du marché à la fin de l'exercice.

• Opérations sur titres et revenus de placements

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

c) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants à l'aide d'hypothèses et de méthodes identiques à celles qui sont utilisées pour établir l'objectif de capitalisation du régime (voir note 6.c).

d) Contributions

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont payés. Les contributions pour service passé sont inscrites comme une réduction des débiteurs.

e) Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats de change en devises étrangères sont comptabilisés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

f) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la date du rapport a été calculée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

g) Incertitude relative à la mesure

Dans le processus de préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés à l'égard de l'exercice considéré. Comme les résultats réels peuvent être différents des estimations établies, la direction exerce une surveillance sur les estimations et les hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers.

2. Placements

Sommaire des placements

(en millions de dollars)

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	441 \$	439 \$	91 \$	91 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada	1 949	1 923	324	324
Obligations à rendement réel	539	475	98	98
	2 488	2 398	422	422
Actions				
de sociétés canadiennes	2 573	2 871	2 755	2 774
de sociétés américaines	1 226	1 471	1 177	1 156
d'autres sociétés étrangères	640	748	532	519
	4 439	5 090	4 464	4 449
Placements avant créances	7 368	7 927	4 977	4 962
Créances relatives aux placements				
Produits de placements à recevoir	29	28	9	9
Opérations en suspens à recevoir	5	5	9	9
Retenues d'impôt à recevoir	1	1	—	—
	35	34	18	18
Placements	7 403	7 961	4 995	4 980
Passif lié aux placements				
Opérations en suspens à payer (note 5)	(5)	(5)	(14)	(14)
Placements nets	7 398 \$	7 956 \$	4 981 \$	4,966 \$

Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

Le portefeuille de placements du régime est exposé aux risques de prix et de crédit qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du régime. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché. Le risque de crédit est le risque auquel le régime s'expose si la contrepartie à une opération viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du régime diminuent le risque de crédit.

i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la valeur marchande des placements en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influencent la valeur des placements du régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du régime de retraite.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	2002 Termes jusqu'à échéance				Total	2001
	Moins d'un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Encaisse et placements à court terme	441 \$	– \$	– \$	– \$	441 \$	91 \$
Obligations						
- du Canada	–	476	259	213	948	230
- provinciales et municipales	–	77	178	167	422	35
- de sociétés canadiennes	17	231	145	186	579	59
- à rendement réel (Canada)	–	–	–	469	469	98
- à rendement réel (provincial)	–	–	–	70	70	–
Intérêts courus	21	–	–	–	21	3
	479 \$	784 \$	582 \$	1 105 \$	2 950 \$	516 \$

Le taux d'intérêt du total des placements en obligations à l'échéance est de 4,6 %.

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le régime ne spéculé pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié

à une devise donnée. Les placements nets détenus par le régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction du risque de change s'établissent au 31 décembre, comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadiens (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2002	2001	2002	2001
Dollar canadien	5 514 \$	3 265 \$	5 503 \$	3 254 \$
Dollar américain	1 241	1 184	1 303	1 261
Euro	384	194	184	179
Autres pays européens	69	186	254	178
Yen japonais	127	92	127	92
Autres pays de la région du Pacifique	45	35	27	17
Marchés naissants	18	25	–	–
	7 398 \$	4 981 \$	7 398 \$	4 981 \$

iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

3. Somme à recevoir du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à transférer dans la caisse du régime un montant au moins égal à la valeur actuarielle des prestations de retraite que les employés actifs de la Société participant au régime s'étaient constituées en date du 30 septembre 2000. Les intérêts créditeurs de 7,25 % sont comptabilisés chaque année et s'ajoutent à la somme à recevoir dont le montant diminue au fur et à mesure que des paiements sont effectués dans la caisse de retraite du régime.

La valeur de la somme à recevoir calculée à partir des données finales s'était établie à 6 850 millions de dollars selon l'évaluation actuarielle préparée par le BSIF. Le transfert de la totalité de l'actif a été complété le 30 septembre 2002. La valeur définitive de la somme à recevoir doit faire l'objet d'une vérification de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les corrections apportées aux données au cours de la vérification finale se solderont par le transfert supplémentaire de 5 millions de dollars au régime.

(en millions de dollars)	2002	2001
Solde au début de l'exercice	2 702 \$	6 648 \$
Rajustement du transfert initial	5	(178)
Intérêts créditeurs	78	343
Sommes reçues	(2 780)	(4 111)
Solde à la fin de l'exercice	5 \$	2 702 \$

4. Débiteurs

Contributions (en millions de dollars)	2002	2001
Promoteur - Service courant	36 \$	25 \$
Participants - Service courant	15	10
- Service passé*	51	42
	102 \$	77 \$

* Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé non payé admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures. La valeur des prestations constituées mais non payées en date du 31 décembre 2002 a été établie par calculs actuariels.

5. Créditeurs

(en millions de dollars)	2002	2001
Comptes fournisseurs et frais courus	5 \$	4 \$
Opérations en suspens à payer (note 2)	5	14
	10 \$	18 \$

6. Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

a) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur les hypothèses les plus probables établies par la direction qui sont décrites à la note 6 c).

b) Méthode actuarielle

Mercer, Consultation en ressources humaines a procédé à l'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2001, qui a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2002. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations en présumant de la permanence du régime.

c) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles que la direction a adoptées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont celles qui sont recommandées par l'actuaire du régime aux fins de l'évaluation réglementaire pour la capitalisation du régime. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2002 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2002 :

	2002	2001
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	IPC + 1 %	IPC + 1 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales, le taux de mortalité, de départ à la retraite ou de roulement du personnel.

d) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

(en millions de dollars)	2002	2003	2004	2005	2006
	Pertes non amorties		à être reconues		
	974 \$	251 \$	251 \$	247 \$	225 \$

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. (note 1.f)

e) Excédent (insuffisance) de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 5.e)

Ce montant représente l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées. Il dépend des résultats futurs par rapport aux hypothèses économiques à long terme les plus probables faites par la direction et par rapport aux tendances démographiques.

7. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier, avant la répartition des gains et des pertes réalisés et non réalisés pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2002, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	7 \$	6 \$
Obligations - de sociétés canadiennes	62	2
- à rendement réel	13	-
Gouvernement du Canada (note 3)	78	343
	160	351
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	47	31
Actions de sociétés américaines	12	10
Actions d'autres sociétés étrangères	26	1
	85	42
Revenu tiré du prêt de titres	1	-
Gains (pertes) nets réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	11	-
Actions de sociétés canadiennes	(112)	(14)
Actions de sociétés américaines	(58)	(22)
Actions d'autres sociétés étrangères	(56)	(2)
	(215)	(38)
Revenu de placement net réalisé	31	355
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les placements	(573)	16
	(542) \$	371 \$

8. Contributions

(en millions de dollars)	2002	2001
Promoteur - Service courant	254 \$	239 \$
Participants - Service courant	97	91
- Service passé	17	10
	368 \$	340 \$

9. Prestations payées

(en millions de dollars)	2002	2001
Prestations de retraite	48 \$	18 \$
Valeur de transfert et prestations de décès	18	14
Remboursements	3	3
	69 \$	35 \$

10. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2002	2001
Frais d'administration du régime	8 \$	8 \$
Frais de gestion des placements des gestionnaires externes	8	3
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	1	1
	18 \$	13 \$

11. Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada (la « CSR »)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du régime, ainsi que leurs survivants, de toucher les prestations, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de pension compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée conformément à la CSR et aux dispositions du régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Par conséquent, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du régime.

La CSR est capitalisée à l'aide des contributions patronales et salariales ainsi que des revenus de placements qui en découlent. Une évaluation actuarielle pour la capitalisation de la CSR permet d'établir le montant des contributions patronales versées dans la CSR. Les hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspondent à celles qui sont utilisées dans le cadre du régime, sauf les taux d'escompte présumés qui ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence d'un impôt de 50 % remboursable en vertu de la LIR. Les contributions versées dans la CSR et les revenus de placements de l'actif sont assujettis à un impôt de 50 % qui est remboursable à mesure que des montants sont versés à même la caisse de la CSR.

12. Politique de capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans afin de fournir une estimation actuarielle de l'écart entre l'actif et le passif du régime et de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Mercer, Consultation en ressources humaines a préparé en date du 31 décembre 2001 l'évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du régime. Un exemplaire du document a été déposé auprès du BSIF et de l'ADRC.

La méthode et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du régime de retraite et les exigences de cotisation sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état des engagements contractés au titre du régime de retraite, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences de cotisation a été fixé à 7 % par année.

13. Opérations entre personnes apparentées

Inclus dans les frais d'administration sont 2,5 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2001) dus à Postes Canada pour des services administratifs fournis au régime. Inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus sont 0,3 million de dollars (0,7 million de dollars en 2001) dus à Postes Canada pour des services administratifs fournis au régime.

14. Budget fédéral déposé le 18 février 2003

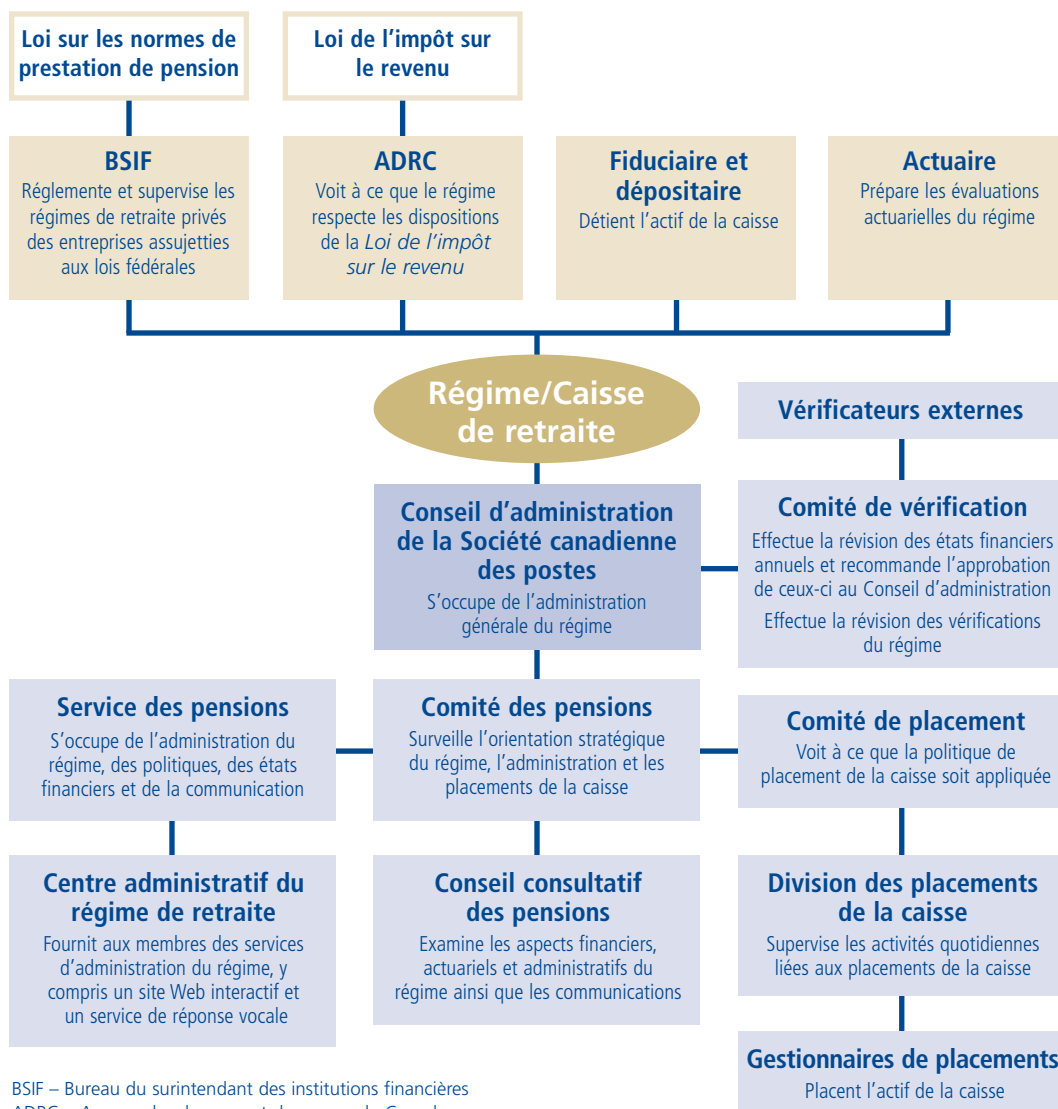
Le budget fédéral 2003 déposé le 18 février 2003 propose de modifier les prestations de retraite maximales versées dans le cadre d'un régime de retraite agréé. Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence des changements proposés. Avec ces modifications, la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2002 devrait s'accroître de 26 millions de dollars, passant de 8 610 millions à 8 636 millions de dollars.

Une solide structure de régie

La gestion d'un régime de retraite est un processus complexe. La politique de régie définit les rôles et les responsabilités de chaque entité appelée à participer à la gestion du régime. Il est important de bien faire la distinction entre les personnes responsables des activités quotidiennes du régime et celles qui doivent s'assurer que ces activités soient exécutées en bonne et due forme.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie de la caisse de retraite, en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec les membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

Structure de régie du régime de retraite de Postes Canada



Liste des membres du Conseil et des comités

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres du Conseil et des comités qui y siègent figurent dans le tableau suivant :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de pensions	Comité de placement	Conseil consultatif des pensions
Vivian G. Albo, B.A., BComm (Dist)	présidente	•	•		
L'honorable André Ouellet, CP c.r.	•		•		
Gilles Champagne, LL L	•	•	président	•	
Mickey L. Akavak	•				
Terri M. Lemke, PFP	•		•		
Michel Lemoine, ing., LL L	•				
Gérald Préfontaine, FCA	•	président			
Cedric E. Ritchie, OC	•	•			
Anne Smith, FICVM	•	•	•		
Brian J. Steck, MBA, CFA, FICVM	•		•	président	
Paul A. Comeau, MBA, CA	•				
Pierre Brunet, OC, FCA				•	
Jacques Côté, BComm, MBA				•	
Douglas D. Greaves, BA, CFA				•	•
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, BComm, CA				•	
Jim Meekison, MBA				•	
Doug Meacham (Postes Canada)					président
John Barrowclough (AOPC)					•
Daryl Bean (AFPC-SEPC)					•
Jeff Bennie (STTP)					•
Michael DePalo (Postes Canada)					•
Ronald Goodwin (Représentant des retraités)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Dereck Millar (Postes Canada)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/représ. du ACMPA)					•
William Price (élu par la majorité de participants actifs du régime)					•
Barbara Stanyar (Postes Canada)					•
Claire Wierzbicki (ACMPA)					•
Poste vacant (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada
ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste
et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
AFPC – Alliance de la fonction publique du Canada
SEPC – Syndicat des employés des postes et communications